



Examen professionnel supérieur
Créatrice de vêtements /
Créateur de vêtements

Directives relatives au travail de diplôme

Sommaire

1. Introduction	2
2. Extraits des directives	2
3. Déroulement	3
4. Dossier préalable et projets de modèles	4
5. Prescriptions formelles relatives au travail de diplôme.....	5
6. Présentation et entretien relatif au travail de diplôme	6
7. Critères d'évaluation.....	7

1^{er} juin 2016

1. Introduction

Dans le cadre de l'examen professionnel supérieur de créatrice ou créateur de vêtements, le candidat / la candidate présente un travail de diplôme lors de l'examen final. La présente directive décrit le contenu, les conditions-cadre et l'évaluation du travail de projet.

2. Extraits des directives

Epreuve 2 : Création d'une collection (écrit et oral)

Travail de diplôme

Description	Le travail de diplôme comprend la confection de 8 dessins finaux de modèles et l'illustration d'une collection propre sur un thème donné. La collection inclut aussi des dessins à plat, des indications spécialisées, des propositions d'échantillons, des calculs et la planification.
Evaluation	Le travail de diplôme est évalué par deux experts. Ceux-ci tiennent compte de la créativité, de la qualité de dessin, du rapport avec le thème, de la tendance, de la valeur à neuf, de la faisabilité, des calculs, de la planification, de la structuration et de la présentation.

Présentation (15 min.)

Description	Cette partie de l'examen comprend une présentation de 15 minutes sur le contenu, la procédure adoptée et les résultats du travail de diplôme.
Evaluation	La présentation est évaluée par deux experts. Ceux-ci tiennent compte, en sus des compétences professionnelles, de la compétence en matière de présentation de contenus spécialisés et de solution de problèmes, de la faculté à motiver et à argumenter, des connaissances spécialisées, de la créativité et de l'autonomie.

Entretien (30 min.)

Description	Cette partie de l'examen inclut un entretien spécialisé (30 min.) avec deux experts sur le travail de diplôme (contenu, procédure adoptée, résultats, autres sujets de la création de collections, du conseil de mode, de style et à la clientèle).
Evaluation	L'évaluation tient compte, en sus des compétences professionnelles, de la compétence en matière de présentation de contenus spécialisés et de solution de problèmes, de la faculté à motiver et à argumenter, des connaissances spécialisées, de la créativité et de l'autonomie.

3. Déroulement

But

Dans son travail de diplôme, le candidat ou la candidate démontre qu'il ou elle est à même de développer et décrire une tâche pratique et à exécuter de manière autonome dans le domaine de la mode vestimentaire.

Déroulement chronologique

Délais	Activité	Durée
16 semaines avant l'examen	Début du travail de diplôme, communication du thème	3 semaines
13 semaines avant l'examen	Présentation du dossier préalable et des projets	
	Vérification par les experts	1 semaine
12 semaines avant l'examen	Acceptation du travail de diplôme par les experts	
	Elaboration du travail de diplôme par le candidat / la candidate conformément aux directives	10 semaines
2 semaines avant l'examen	Remise du travail de diplôme par le candidat / la candidate conformément aux directives	
Examen oral	15 minutes présentation 30 minutes entretien sur le travail de diplôme	45 minutes

4. Dossier préalable et projets de modèles

Le dossier préalable présente les grandes lignes du futur travail de diplôme. Il comprend une page de couverture et les projets de 10 modèles en vue des parties 2 (création d'une collection / travail de diplôme) et 1 (dessin professionnel et moulage) de l'examen.

Les modèles doivent être dessinés sur papier bristol.

La page de couverture indique le thème du travail de diplôme et porte le nom, prénom et adresse du candidat / de la candidate.

Remise du dossier préalable et des projets de modèles

Le candidat / la candidate envoie les modèles sous forme de document PDF à la date convenue (13 semaines avant l'examen) au secrétariat d'examen.

Adresse électronique : info@smgv-usmm.ch

Evaluation et acceptation par les experts

Sur la base des projets et des dessins, les deux experts attribués au candidat / à la candidate évaluent si les modèles proposés satisferont aux exigences posées à l'examen (nombre, type et degré de difficulté) et s'ils rempliront le but visé par un travail de diplôme. Les critères suivants sont pris en compte :

Rapport avec le thème

- Les 10 modèles proposés sont consistants et ont un lien avec le thème imposé.

Respect des prescriptions formelles

- Les projets présentés incluent une page de couverture et 10 modèles (1 modèle par page A4).

Lorsque les critères d'évaluation sont remplis, le dossier préalable est retourné au candidat / à la candidate, assorti d'un commentaire des experts et de leur accord en vue de l'élaboration du travail de diplôme.

Réalisation de *huit modèles* dans le cadre de la partie 2 de l'examen, création d'une collection / travail de diplôme

Parmi les 10 modèles proposés, les experts en choisissent 8 que le candidat / la candidate réalisera dans le cadre du travail de diplôme.

Réalisation de *deux modèles* dans le cadre de la partie 1 de l'examen, dessin professionnel et moulage

Parmi les 8 modèles réalisés, les experts en choisissent 2 au début de l'examen, dont le candidat / la candidate fera des prototypes dans le cadre de la partie 1 de l'examen (un prototype par dessin professionnel, un prototype par moulage).

5. Prescriptions formelles relatives au travail de diplôme

Conception générale

Exécution	Version papier : au format DIN A3, papier bristol, relié, peut également être imprimé Document PDF : le travail de diplôme en un seul document électronique au format PDF
Pagination	Les pages sont pourvues d'une numérotation continue (en bas à droite)

Page de titre

La page de titre doit être conçue en fonction du thème.

Données personnelles

Une page séparée indique le nom et l'adresse du candidat / de la candidate ainsi que la date.

Table des matières

Facultatif. La table des matières indiquant les chapitres et les numéros de page peut être insérée après la page de titre.

Avant-propos et portrait de l'auteur

La longueur de l'avant-propos ne doit pas dépasser une page ; celui-ci résumera le contenu du travail de diplôme et les principales réflexions (idées créatrices) qui le soutiennent. L'avant-propos doit être bref. Il peut également contenir des éléments personnels tels que des remerciements. Le portrait informe le lecteur du parcours professionnel de l'auteur et lui permet d'identifier plus rapidement les intentions éventuelles du candidat / de la candidate.

Contenu du travail de diplôme

Le travail de diplôme comprend 8 modèles, présentés par des dessins à plat, des indications techniques, des propositions d'échantillons, des calculs et la planification de la marche à suivre.

Le travail de diplôme doit faire preuve d'exhaustivité. Les réflexions personnelles et les commentaires sur les différents modèles donnent au travail l'aspect personnel souhaité.

Renvois aux tableaux et aux illustrations

Le texte doit commenter les tableaux et les illustrations, peu importe que ces éléments se trouvent dans le texte ou en annexe. Dans le travail de diplôme, toutes les illustrations sont référencées au moins une fois dans le texte.

Indication des sources

Toutes les sources doivent être indiquées en détail.

Travail unique

Le travail de diplôme est un travail unique. Il doit être élaboré de manière autonome par le candidat / la candidate ; ce point fait l'objet d'une déclaration signée par le candidat / la candidate à la fin du rapport.

Remise du travail

Le travail de diplôme est remis en deux versions :

La version papier reliée est envoyée par courrier postal au secrétariat d'examen.

Union suisse des métiers de la mode USMM
Gutenbrünnenweg 23
CH-3125 Toffen

La version électronique est envoyée par courriel au format PDF à l'adresse électronique suivante :

info@smgv-usmm.ch

Dernier délai de remise du dossier : 2 semaines avant le début de l'examen final au secrétariat d'examen (date du cachet postal).

Evaluation

Le travail de diplôme est évalué par deux experts (cf. chap. 7).

Rapport avec la partie 1 de l'examen : dessin professionnel et moulage

Parmi les huit modèles choisis, les experts en sélectionnent deux au début de l'examen, que le candidat / la candidate réalisera dans le cadre de la partie 1 de l'examen « Dessin professionnel et moulage ».

6. Présentation et entretien relatif au travail de diplôme

Prescriptions relatives à la présentation du travail de diplôme

Au début de l'examen, les experts remettent au candidat / à la candidate l'exemplaire du travail de diplôme qu'il ou elle a envoyé.

Sur place, un projecteur ou un beamer sont mis à disposition des candidats. Pour projeter des présentations, ils se servent de leur propre ordinateur portable ou du projecteur mis à disposition. D'autres auxiliaires tels que du matériel de démonstration, des tableaux de conférence préparés (paperboard) etc. sont admis.

7. Critères d'évaluation

De manière générale, l'évaluation des experts est basée sur les exigences de la pratique professionnelle. Les questions des experts lors de l'entretien spécialisé visent principalement à évaluer la faculté du candidat / de la candidate à appliquer ses connaissances spécialisées à des situations concrètes et pratiques liées à son travail de diplôme.

Travail de diplôme

Le travail de diplôme est évalué par deux experts. Ceux-ci tiennent compte de la créativité, de la qualité de dessin, du rapport avec le thème, de la tendance, de la valeur à neuf, de la faisabilité, des calculs, de la planification, de la structuration et de la présentation.

Critères d'évaluation:

- Saisie du thème
- Profondeur de traitement du thème
- Autonomie
- Créativité
- Tendance, valeur à neuf
- Qualité des dessins
- Adéquation des matériaux proposés
- Adéquation et praticabilité des solutions élaborées et des propositions (modèles)
- Faisabilité
- Calculs et planification de la marche à suivre
- Présentation, langue et compréhensibilité
- Exhaustivité
- Respect des prescriptions formelles
- Impression générale du travail de diplôme (structure, composition, style, mise en page)

Examen oral relatif au travail de diplôme

La présentation et l'entretien sont évalués par deux experts. Ceux-ci tiennent compte, en sus des compétences professionnelles du candidat / de la candidate, de sa compétence en matière de présentation de contenus spécialisés et de solution de problèmes, de sa faculté à motiver et à argumenter, de ses connaissances spécialisées, de sa créativité et de son autonomie.

Critères d'évaluation:

- Personnalité, présentation, effet
- Assertivité du candidat / de la candidate
- Plausibilité de l'argumentation concernant les solutions proposées
- Faculté à motiver et à argumenter
- Compréhensibilité des déclarations
- Familiarité avec le thème traité
- Présentation du contenu spécialisé
- Faculté à résoudre des problèmes
- Connaissances spécialisées
- Autonomie